

DECRET N° 2024/331 DU 24 JUIL 2024
portant adhésion du Cameroun au Traité de l'Organisation
Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) sur les
interprétations et exécutions, et les phonogrammes (WPPT),
adopté à Genève le 20 décembre 1996.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 2024/004 du 24 JUIL 2024 autorisant le Président de la République
à procéder à l'adhésion du Cameroun au Traité de l'Organisation Mondiale de la
Propriété Intellectuelle (OMPI) sur les interprétations et exécutions, et les
phonogrammes (WPPT), adopté à Genève le 20 décembre 1996,

DECRETE :

ARTICLE 1^{er}.- Le Cameroun adhère au Traité de l'Organisation Mondiale de la
Propriété Intellectuelle (OMPI) sur les interprétations et exécutions, et les
phonogrammes (WPPT), adopté à Genève le 20 décembre 1996.

ARTICLE 2.- Le présent décret sera enregistré, publié suivant la procédure
d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais./-

Yaoundé, le 24 JUIL 2024

